

**DÉLIBÉRATION n° 2020/06/03-06**

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 3 juin 2021, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

**Vu** le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

**Vu** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Charte de l'examineur (oral accès sélectif santé)**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la Charte de l'examineur dans le cadre de l'examen oral de l'accès sélectif aux études de santé.

Cette Charte de l'examineur est annexée à la présente délibération.

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 23

Fait à Marseille, le 3 juin 2021



Eric Berton  
Président d'Aix-Marseille Université

# Charte de l'examineur

## Oraux accès sélectif santé

Je, soussigné.e ..... M'engage par le présent document à observer et à respecter, dans le cadre de ma participation aux oraux de l'accès sélectif santé les obligations et préconisations suivantes :

Les données transmises lors des entretiens et des réunions d'organisation des oraux et contenus dans les documents sont strictement couverts par le secret professionnel (art 226-13 du code pénal). Il en est de même pour toute donnée dont j'aurais connaissance à l'occasion de ces oraux.

Conformément à l'article 34 de la loi N°78-17 informatique et libertés, je m'engage à prendre toute précaution utile afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Je m'engage donc à respecter les obligations suivantes :

- Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui me sont confiés lors des oraux ;
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traitées pendant la durée des oraux et jusqu'à la publication des résultats finaux ;
- Ne divulguer aucun résultat ni aucune appréciation émis sur un candidat lors du passage des oraux ;
- Ne pas avoir de lien de parenté directe ou en ligne collatérale jusqu'au 4eme degré compris avec l'un des candidats. Dans ce cas je ne pourrai être l'examineur dudit candidat

Et à procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés, en ma possession, stockant les informations saisies

A (lieu) :

Le (Date)

Nom :

Prénom :

Signature :